

# LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC

## PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

### Édito

Le débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes vient de se terminer. Ce fut un débat riche et passionné.

Riche d'arguments et de points de vue différents.

Passionné car le projet touche à la vie quotidienne des habitants de la région, à leur lien avec leurs métiers et leur territoire ainsi qu'à leur responsabilité de citoyen.

Cependant, même si les émotions étaient présentes, les voix sont restées posées la plupart du temps et les passions contenues. Globalement, les participants se sont écoutés, même s'ils sont souvent restés sur leurs positions.

A cet égard, la Commission particulière de débat public tient à remercier tous les participants à ce débat pour leur implication et le respect des autres dont, le plus souvent, ils ont su faire preuve.

La CPDP tient à remercier également les maires des 10 communes qui nous ont accueillis et qui, quelle que soit leur opinion vis-à-vis du projet, ont fait le jeu de la démocratie. Grâce à eux, la dignité et la bonne tenue ont prévalu.

Ce débat n'a pas permis de lever tous les doutes et certaines zones d'ombre demeurent : c'est le cas en particulier du nombre de projets éoliens susceptibles de s'implanter, de la taxe sur l'éolien en mer, des réelles retombées en termes d'emploi, de l'impact potentiel d'un tel projet sur le milieu sous-marin, sur l'immobilier, sur le trait de côte... Mais il a eu le mérite, comme l'ont souligné plusieurs membres du public, d'apporter des éclaircissements sur de nombreux sujets et de permettre à un grand nombre de gens – 6 000 participants, dont 1 800 en réunion et 4 200 sur internet – d'exprimer leur opinion.

Enfin, nous tenons à remercier La Compagnie du Vent : en effet, même si elle était contrainte de saisir la Commission nationale du débat public, elle a, elle aussi, joué le jeu de la démocratie : elle a écouté et ne s'est pas dérobée aux questions. Ses explications n'ont pas convaincu tout le monde, ses démonstrations n'ont pas plu à tout le monde, elle n'en a pas moins défendu son projet et accepté le dialogue.

La CPDP regrette que le MEEDDM n'ait pas lancé un débat public plus global sur l'éolien en mer sur chaque façade maritime, comme l'avait recommandé la CNDP le 2 juin dernier. La Commission a cependant pu présenter les enseignements du débat au Ministère : nous avons insisté pour que les conditions et les attentes du public soient intégrés dans les critères des futurs appels d'offres.

**Philippe Marzolf**

Président de la Commission particulière du débat public

### LE DÉBAT EN CHIFFRES

**12** réunions publiques

**6 000** participants

**33 000** visites du site internet

**31** cahiers d'acteurs

**9** contributions

**3** délibérations de collectivités  
territoriales

**325** avis et commentaires au sein  
des espaces de discussions,  
dont 30 en vidéo

**174** questions posées

La Commission particulière du débat public et la Commission nationale du débat public rendent leur compte rendu et leur bilan publics le 19 octobre 2010.

La Compagnie du Vent dispose ensuite de trois mois pour faire connaître les suites qu'elle compte donner au projet : soit poursuivre le projet en l'état, soit y apporter des modifications, soit encore l'abandonner.

## Un contexte du débat critiqué, marqué par les incertitudes sur le calendrier, le cadre législatif, le nombre et la localisation de projets éoliens potentiels

Le périmètre du débat public, par définition relatif à un projet précis et non à un schéma général d'implantation de parcs éoliens, a entraîné de nombreuses interrogations sur la pertinence du débat et fait naître une série d'arguments opposés au projet des deux côtes.

Une inquiétude en effet partagée par de nombreux acteurs de la pêche et de participants préoccupés par la question du paysage porte sur le fort développement de l'éolien en mer, dont le projet des deux côtes ne serait qu'un précurseur. Avant fin 2010, le MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) lance ainsi des appels d'offres portant sur les zones récemment définies comme propices au développement de l'éolien. De ce fait, une partie des facteurs d'hostilité au projet tient à la crainte d'une multiplication de parcs éoliens face à l'ensemble du littoral de la Manche.

Pour certains, le périmètre du présent débat public devait donc être remis en question, au motif qu'il n'y aurait pas de sens à prendre comme base de discussion un parc de 140 éoliennes sur 72 km<sup>2</sup>,

sans mentionner la perspective d'implantation future d'autres parcs dans des zones voisines. Pour autant d'autres acteurs, plutôt favorables à l'éolien en mer, ont souligné que le débat public, malgré ses imperfections, a représenté une occasion concrète de traiter publiquement le sujet et d'apporter des arguments, dont chaque acteur devait se saisir pleinement.

Sur le fond, la commission particulière du débat public a rappelé que la solution idéale à ce problème aurait résidé dans la saisine de la CNDP par le MEEDDM sur la problématique générale du développement éolien sur chaque façade maritime. La CNDP a soutenu la position de la Commission particulière en recommandant officiellement au ministère, lors de la séance du 2 juin 2010, d'envisager une concertation globale.

La fin du débat a par ailleurs vu émerger un appel à suspendre le projet dans l'attente de la réalisation du parc marin des trois estuaires, dont le mode de gouvernance partagée serait le mieux à même d'aboutir à une réflexion conciliant les divers usages de la mer.

## Controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française

Pour les promoteurs de cette technologie, la pertinence de l'éolien en mer se justifie avant tout par un régime des vents plus régulier et plus fort qu'à terre. De ce point de vue, la Manche est une des zones françaises les plus favorables pour l'implantation des 6 000 MW désignés comme l'objectif du Grenelle de l'environnement. La technique est relativement performante, même si des gains peuvent encore être atteints en matière de captation de l'énergie. Le rendement réel des éoliennes et leur capacité à répondre à la demande d'une manière fiable, compte tenu de l'intermittence du vent, a été mise en question par certains participants.

La contribution de l'énergie éolienne à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en France a été contestée, dans la mesure où l'électricité française est avant tout d'origine nucléaire et donc non productrice de CO<sub>2</sub>. Les opposants au projet regrettent que l'énergie éolienne ne soit pas envisagée en substitution des énergies polluantes, mais en addition et affirment que le développement de l'éolien ne réduira en rien le recours au nucléaire. Ils insistent aussi sur ce qu'ils estiment représenter des coûts cachés de l'éolien, dus notamment à la fabrication et au transport des installations mais aussi à la crainte que le parc, une fois arrivé en fin de vie, ne soit pas démantelé correctement. Certains, en revanche, ont estimé que ces arguments devaient également s'appliquer au nucléaire, avec des impacts potentiels sans commune mesure. Une controverse s'est enfin établie sur le fait que l'éolien ne puisse pas être mis en œuvre sans adjonction

de sources d'électricité thermiques, ce qu'a démenti RTE dans la situation d'un parc éolien national inférieur à 20 000 MW.

Le surcoût de l'éolien (comme de toute source d'énergie innovante) par rapport aux sources déjà établies a également fait l'objet de discussions, des détracteurs de cette technologie jugeant que le consommateur en paie un prix excessif. Ce surcoût leur semble d'autant plus injuste que l'énergie produite ne se substituerait pas à des sources polluantes mais serait exportée, au bénéfice exclusif d'un opérateur privé. Pour ces opposants au projet, la production électrique en France étant déjà excédentaire, il n'y a pas lieu de se précipiter ; il serait au contraire opportun d'attendre l'émergence de nouvelles technologies (éoliennes flottantes, hydroliennes...) qui permettraient des implantations moins impactantes pour les activités professionnelles de la mer comme pour les paysages.

Partisans comme opposants au projet ont exprimé, certes avec des nuances importantes, leur préoccupation conjointe de l'intérêt des régions dans l'implantation du projet ; ils ont également rappelé leur souci de la maîtrise des consommations énergétiques. Parmi les participants s'étant déclaré favorable, un certain nombre a ainsi exprimé son souhait qu'un tel projet soit pleinement ancré dans son territoire, dont il doit associer étroitement les collectivités et les citoyens. En outre, de nombreuses craintes se sont exprimées de voir un opérateur privé intervenir dans la production de l'énergie, domaine d'intérêt général.



## La plus grande partie des pêcheurs est opposée au projet et pose des conditions si celui-ci devait malgré tout se réaliser

Le monde de la pêche a été la source d'une grande mobilisation au cours du débat, la majorité du temps en opposition au projet. Celui-ci suscite en effet de fortes inquiétudes quant à ses impacts potentiels sur la pêche, voire des craintes quant à la survie de cette activité emblématique du Tréport.

La suppression d'une zone de pêche au chalut de 72 km<sup>2</sup> (ce qui représente, selon La Compagnie du Vent, 5 % du territoire de pêche), les risques sur la sécurité induits notamment par la perturbation des équipements électro-magnétiques ainsi que le bouleversement des zones de frayères et de migrations représentent les principales sources d'inquiétude exprimées. A noter que les pêcheurs ont été rejoints sur la question de la sécurité par d'autres opposants au projet, qui ont pointé d'une part les conséquences potentielles d'une collision de navires sur les mâts d'éoliennes en raison notamment du nombre important de navires dans le rail (mise en danger de vies humaines, marée noire, répercussions sur la centrale nucléaire de Penly...) et d'autre part la présence de mines datant de la seconde guerre mondiale.

Les comités locaux et régionaux des pêches, ainsi que des professionnels à titre individuel, ont donc soumis au débat public plusieurs contributions et cahiers d'acteurs affirmant leur opposition au projet. Certains pêcheurs ont participé au voyage d'études au Danemark organisé par la CPDP, où ils ont pu dialoguer avec des pêcheurs locaux sur l'impact de l'implantation d'un parc éolien sur leur activité. Cependant, ils estiment que cet échange a révélé que la situation au Danemark n'était pas transposable à la Manche : en effet, les types de pêche (part prépondérante de la pêche minotière

au Danemark), la taille des navires (bien plus petits au Tréport) et les conditions de navigabilité (contraintes par le rail en Manche) diffèrent sensiblement.

L'opposition des pêcheurs les a amenés à dresser une liste de conditions qui devraient selon eux s'appliquer au maître d'ouvrage si malgré tout le projet venait à leur être imposé. Ces conditions portent aussi bien sur la gouvernance future du parc que sur son aménagement, les modalités des études d'impact préalables et de leur suivi ou encore les compensations financières.

La Compagnie du Vent a indiqué que certaines de ces questions ne relevaient pas de sa compétence directe, concernant par exemple les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc, qui sont du ressort d'une Grande commission nautique. De même, les exigences liées aux quotas et à la taxe s'adressent surtout aux pouvoirs publics. Sur les autres points (concertation sur l'implantation du parc et sa forme, mise en place d'un Groupement d'Intérêt Scientifique pour la gestion du parc, poursuite d'études d'impact en collaboration avec les professionnels...), elle s'est déclarée ouverte aux suggestions et prête à collaborer.

En fin de débat, le maître d'ouvrage a par ailleurs présenté une nouvelle configuration du projet, qui permettrait selon lui de pêcher au chalut à l'intérieur du parc. Les pêcheurs ayant participé à la réunion de clôture ont toutefois manifesté leur scepticisme quant à cette proposition, voire l'ont contestée.

## L'impact paysager, objet de vifs échanges entre des positions personnelles très affirmées

L'impact du projet des deux côtes sur le paysage littoral est sans doute l'une des questions les plus complexes soulevées au cours de ce débat public, compte tenu à la fois de ses nombreux aspects subjectifs et ses enjeux pour les riverains, pour qui le paysage fait partie du patrimoine de la région. Ce sujet a donc représenté le support d'oppositions au projet parmi les plus résolues mais qui n'ont pas elles-mêmes fait consensus chez les participants.

En premier lieu, la visibilité réelle des éoliennes a été diversement appréciée. S'appuyant sur ses photomontages (d'ailleurs contestés tout au long du débat), la Compagnie du Vent a estimé que ces installations vues de la côte ne paraîtraient guère plus grandes que des allumettes de 1 cm placées à 1 m de l'œil, occupant en outre un secteur limité de l'horizon. Au contraire, ont rétorqué plusieurs participants, par temps clair et à une telle distance (14 km), la visibilité des éoliennes est importante. Ce sentiment est confirmé par certains des participants au voyage d'études des parcs danois. Lors de la réunion de clôture, La Compagnie du Vent a proposé un recul du parc d'environ un kilomètre et des modifications d'agencement, sans modifier les positions de chacun.

Outre le débat sur la visibilité ou non des équipements, une discussion s'est également engagée sur le caractère néfaste ou non de cette visibilité sur le paysage. Les opposants au projet se sont ainsi insurgés de l'arrivée de tels équipements industriels dans un paysage naturel d'une exceptionnelle beauté. Pour les partisans du projet, la laideur des éoliennes est subjective – certains y voient même des œuvres d'art – qui plus est si on les compare aux centrales nucléaires. D'autres ont souligné que la modification des paysages par des activités industrielles (comme le chemin de fer) a de tout temps été la source de fortes oppositions. Néanmoins, des habitants déplorent la perspective de voir la mer, qu'ils considèrent comme un espace naturel à préserver, devenir elle aussi un paysage industriel.

La visibilité nocturne des éoliennes a enfin fait l'objet de discussions difficiles, la lutte contre la pollution lumineuse devant composer avec les exigences de la sécurité aérienne. Si pour certains opposants des clignotements incessants à 14 km des côtes sont intolérables (d'aucuns ont ainsi évoqué des « guirlandes de Noël »), d'autres participants préfèrent émettre des recommandations propres à limiter les nuisances.

## Impacts sur les écosystèmes : critiques sur les études présentées et demande d'élaboration conjointe de nouveaux protocoles avec les professionnels

Les études présentées par La Compagnie du Vent en matière d'impacts sur la faune et la flore ont été remises en question tout au long du débat public par plusieurs spécialistes, des associations, des chasseurs et des pêcheurs. Les questions ornithologiques notamment ont fait l'objet d'échanges critiques : si un faible impact sur les oiseaux a été relevé au cours des études citées par le maître d'ouvrage, les méthodes utilisées pour ces observations ont été souvent décriées pour leurs insuffisances.

Dès lors, La Compagnie du Vent s'est engagée à mener des études complémentaires approfondies, dont les protocoles seront élaborés conjointement avec les professionnels. Cette proposition n'a pas rassuré les chasseurs et associations de chasse, qui jugent le projet inacceptable face à de telles incertitudes.

A ce sujet également, comme pour les impacts sur la pêche et les paysages, certains participants demandent de considérer non pas le parc isolément, mais un ensemble de parcs éoliens qui pourrait représenter un « mur » néfaste aux oiseaux. Ainsi, le détournement des trajectoires de migrations serait un impact plus dommageable que la mortalité elle-même.

Par ailleurs, les impacts d'un parc éolien sur le milieu sous-marin ont été évoqués, parmi lesquels le panache turbide né des travaux représente le principal risque de dommage, même si sa durée et son ampleur seraient à nuancer. Au sujet de l'enrochement, des experts notent que si un développement de certaines espèces

peut bien en être attendu, un tel accroissement de matière organique peut en retour perturber d'autres espèces de poissons.

Enfin, la crainte du bouleversement du trait de côte par une modification des courants hydrosédimentaires provoquée par l'implantation du parc a également été soulevée, bien que La Compagnie du Vent, se fondant sur ses études, juge cette inquiétude injustifiée.



## Emploi et formation : l'attente de retombées locales avant tout

Le développement d'une filière éolienne et ses retombées en matière d'économie et d'emploi sont mis en avant par le maître d'ouvrage et présentés par des acteurs socio-économiques régionaux comme une condition *sine qua non* d'acceptabilité du projet.

En effet, s'ils rejoignent le maître d'ouvrage pour évoquer de réelles perspectives d'emploi direct et indirect, pour la construction comme pour la maintenance du parc, les acteurs économiques attendent cependant des garanties de la part de La Compagnie du Vent : pour que ce projet soit acceptable et permette de valoriser les savoir-faire locaux existants, les entreprises locales doivent être prioritairement sollicitées.

Par ailleurs, les capacités de ces régions sont réelles en termes de formation, concourant à la constitution d'un pôle de compétences de l'éolien. A Fécamp, à Dieppe, au Havre ou encore à compter de cette année à Abbeville, plusieurs établissements accueillent déjà des étudiants dans ce domaine.

D'autres acteurs sont loin de partager cet optimisme et contestent la transposition des expériences étrangères dans ce domaine. Au regard des estimations de créations d'emplois, qu'ils jugent

au demeurant relativement spéculatives, ils tiennent à mettre en perspective le nombre d'emplois supprimés du fait de l'implantation du parc, que ce soit dans le domaine de la pêche ou dans celui du tourisme.

Des doutes émergent également quant à la capacité des entreprises françaises en matière de fabrication d'éoliennes (à l'exception de certains composants spécifiques). La création d'une filière exigerait en effet un plan de construction de 200 éoliennes par an pendant 3 ans, soit pour une puissance unitaire de 5 MW, la moitié de l'objectif du Grenelle concernant l'éolien en mer. C'est donc possible sur le papier, mais plusieurs participants estiment que le maître d'ouvrage fera de préférence appel à des entreprises étrangères, expérimentées dans le domaine de l'éolien en mer et plus compétitives en termes de prix et de qualité. D'autres estiment en outre que les promesses d'emplois avancées par La Compagnie du Vent, pour autant qu'elles soient exactes, sont dérisoires au regard des atteintes à l'environnement que le projet engendrerait. Quant aux pêcheurs, la majorité réfute l'idée de reconversion ou de subvention, réclamant avant tout de pouvoir vivre d'une activité dont ils jugent la survie menacée par le projet.

## Tourisme, immobilier et loisirs, entre craintes et opportunités



La question des impacts du projet sur le tourisme et les loisirs maritimes a été largement évoquée au cours du débat.

La municipalité du Tréport et un grand nombre de professionnels du tourisme de la commune s'inquiètent ainsi fortement des conséquences du projet, liées d'une part à la dégradation

selon eux du caractère naturel et préservé du paysage, et d'autre part à la réduction de l'activité du port de pêche, qui est l'un des principaux arguments touristiques de la ville.

En Baie de Somme, terre de tourisme « vert », la crainte est grande qu'un paysage « dénaturé » ne détourne les visiteurs de ce territoire. A l'inverse, certains participants estiment que l'arrivée des éoliennes peut susciter une curiosité touristique complémentaire, d'où un possible surcroît de fréquentation.

Les activités maritimes de loisir ont également été évoquées, notamment du point de vue des risques qu'encourraient les plaisanciers pêchant dans le parc ou naviguant à proximité.

Enfin, plusieurs riverains ou agents immobiliers des communes côtières ont fait part de leur inquiétude quant à une dégradation du marché immobilier que ne manquerait pas, selon eux, de susciter l'arrivée du parc éolien. D'autres au contraire estiment ces craintes infondées. L'étude dans ce domaine, évoquée par le maître d'ouvrage, n'a pas apaisé les craintes des opposants, qui ont estimé que le contexte dans lequel elle a été réalisée (parcs éoliens terrestres, étude menée aux Etats-Unis) empêchait toute possibilité de comparaison.

# LES ÉLÉMENTS APPORTÉS PAR LE DÉBAT

## La Compagnie du Vent, maître d'ouvrage

- Le dossier de présentation du projet et sa synthèse
- Des propositions à mi-débat et en fin de débat
- Les synthèses des études qu'il a fait réaliser
- Des simulations visuelles depuis différents points de vue le long du littoral

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/dossier-presentation-projet.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/dossier-presentation-projet.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/documents/etudes-maitre-ouvrage.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/documents/etudes-maitre-ouvrage.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/animation-3D.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/animation-3D.html)

## Les acteurs et le grand public

### Les prises de position contrastées

**325** avis et commentaires au sein des espaces de discussions, dont 30 en vidéo

**31** cahiers d'acteurs + **9** contributions

**3** délibérations de collectivités territoriales

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/projet-deux-cotes.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/projet-deux-cotes.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/documents/consultation-cahier-acteurs.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/documents/consultation-cahier-acteurs.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/contributions.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/contributions.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/deliberations.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/deliberations.html)

### Une base de 174 questions-réponses

Un lieu d'approfondissement du débat avec **147** questions-réponses sur le projet de parc éolien en mer et **27** sur le débat.

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/participer/questions-reponses.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/participer/questions-reponses.html)

### Un voyage d'étude au Danemark du Parc Horns Rev I

- Les témoignages des acteurs danois et français
- Visite du parc en bateau
- Des vues de jour et de nuit depuis la côte (14 km)
- Des photographies
- Des études d'impact danoises (résumés en français), traitant notamment de l'environnement et de la sécurité

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/voyage-etude-danemark.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/voyage-etude-danemark.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/autres-ressources-danemark.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/autres-ressources-danemark.html)

## La CPDP

### Les publications

- 3 journaux du débat
- 18 newsletters
- Le compte-rendu et le bilan du débat

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/journal\\_debat.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/journal_debat.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/newsletter-du-debat.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/newsletter-du-debat.html)  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/debat/compte-rendu.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/debat/compte-rendu.html)

### Les archives des 12 réunions publiques

- Les enregistrements vidéo et/ou audio
- Les supports de présentations des intervenants
- Le verbatim, sa synthèse et les enseignements de chaque réunion

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/enseignements-reunions.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/informer/enseignements-reunions.html)

### Des ressources documentaires par thème

#### • ÉNERGIE ÉOLIENNE

Les objectifs nationaux et européens, les différentes énergies renouvelables y compris marines, la production d'énergie en France...

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-energie-eolienne.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-energie-eolienne.html)

#### • PÊCHE ET AUTRES PROFESSIONS DE LA MER

La pêche en Manche orientale, les retours d'expériences danois et anglais concernant les ressources halieutiques et la sécurité...

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-peche-autres-professions.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-peche-autres-professions.html)

#### • FORMATION ET EMPLOI

Les enjeux de l'économie verte, l'expérience de la ville et du port d'Esbjerg au Danemark...

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-emplois-formation.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-emplois-formation.html)

#### • FAUNE ET FLORE

Le milieu naturel Picard et Haut-Normand, le parc naturel marin à l'ouvert des 3 estuaires, les études d'impact danoises...

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-faune-flore.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-faune-flore.html)

#### • PAYSAGES, TOURISME ET LOISIRS

Des simulations et photos de parcs existants, des vues sur les falaises du Tréport à 14 km de la côte (vidéo), le maintien du trait de côte...

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-paysages.html](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/espace-discussion/documents-paysages.html)